

Séminaire de Maître Sofia SOULA-MICHAL, Avocate au Barreau de Lyon

Lundi 15 janvier 2024, les élèves du collège de droit ont eu la chance d'assister au séminaire de Maître Sofia SOULA MICHAL, Avocate au Barreau de Lyon, spécialisée en droit du travail, et Présidente de l'association des défenseurs de la justice.

Son intervention au sein de notre université fut très intéressante puisqu'elle a abordé les thèmes généraux de la justice, notamment le système judiciaire français, érigé autour de la notion de justice, d'équité et de tous ceux qui œuvrent autour de ce système.

Elle a également parlé du personnel de la justice, des auxiliaires de la justice, huissiers, avocats ou encore magistrats.

Son approche a tout d'abord été factuelle, en rappelant les bases du système judiciaire français, divisé en 2 ordres, administratif et judiciaire, puis son approche a été plus pointue en expliquant les grands principes fondamentaux de la justice.

Maître SOULA-MICHAL a en effet parlé de l'indépendance de la justice, l'impossibilité de s'exprimer sur une décision de justice en mettant en cause personnellement les juges, l'égalité de tous devant la loi, l'équité (qui est au-delà du droit une preuve d'indulgence), de la gratuité à se faire défendre, de la publicité de la justice (les audiences publiques), du contradictoire au cœur de toutes les procédures (toutes les preuves doivent être communiquées à l'avance), du droit au procès équitable, et enfin d'un principe évidemment connu de tous, de la présomption d'innocence.

Nous avons eu l'opportunité de pouvoir débattre autour de tous ces principes, de leur efficacité, de leur effectivité, mais aussi de leurs limites.

Débattre de ces sujets, s'est présenté comme une occasion pour nous de débattre de sujets actuels.

Larges comme précises les questions portaient du jugement des affaires rendues publiques, lorsque la presse s'en mêle, lorsque le public s'en mêle, comment juger sans être influencé ?

Pouvons-nous tout juger sans connaître le dossier, les faits ? Comment ne pas remettre en cause la décision d'un avocat qui effectue son travail mais qui va à l'encontre de nos principes ?

L'accès aux services que propose la justice est-il réellement gratuit ?

Tout en passant par de simples questions comme, pour quelle(s) raison(s) étudions nous le droit ?

L'avocate a d'ailleurs mis en lumière un exemple d'affaire qu'elle-même a pu suivre.

Ce qui m'a paru intéressant, au-delà de discuter du système judiciaire, c'est une autre vision du droit offerte par Maître SOULA MICHAL, laquelle souligne les limites de ce même système.

Elle préside l'association des défenseurs de la justice, accompagnée par des professionnels du droit, association qui a d'ailleurs assigné l'état en justice pour manque de moyens.

Une question évidente s'est alors posée, la justice française est-elle une bonne justice ?

Les avis étaient divergents, critiques comme positifs.

Il est clair que l'association va au bout des choses avec 2 grands objectifs : défendre les personnes dont les droits ne sont pas respectés et permettre l'égalité de tous.

La justice représente aujourd'hui seulement 2 % du budget de l'état, car oui en France, on consacre 70 € par habitant pour la justice alors qu'en Allemagne on en consacre 100 €.

Une différence assez grande est notable si on s'en réfère aux autres pays car le nôtre manque de juges, de greffiers...

Ce séminaire nous a permis en tant qu'étudiants de première année de licence, de pouvoir débattre en direct avec un professionnel du droit, à la fois experte, à l'écoute et engagée, Maître SOULA-MICHAL nous a poussé dans nos retranchements.

Si la justice française peut donc paraître injuste pour certains, lente, voire laxiste, il est primordial de noter que la justice en France préserve les droits fondamentaux des justiciables, la gratuité de leur action en justice, mais encore leur égalité devant la loi.

BROUILLET Juliette.

L1 - Droit Science Politique